

Enseignement Secondaire - Conseil de la Vie Lycéenne - Désignation d'un représentant de la Ville

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par lettre du 4 novembre dernier, M. le Recteur nous invite à désigner un membre de notre assemblée pour siéger, pour une période de trois ans, au Conseil Académique de la Vie Lycéenne.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. l'Adjoint VUILLEMIN.

A l'unanimité, il en est décidé ainsi.